

4

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 18 Avril 1839

150

3<sup>e</sup> Division

1<sup>er</sup> Bureau

Beaux Arts

Académie  
de France  
à Rome

}  
Cour  
d'Archéologie  
}

Monsieur le Directeur  
le Délai de 3 ans pendant  
lequel on devait aux termes de  
la décision du 31 Mars 1836,  
faire l'épreuve de l'utilité du  
Cour d'Archéologie institué  
temporairement à Rome en faveur  
de M. Noël les Pensionnaires  
de l'Académie de France ayant  
expiré avec l'année 1838. Vous  
m'avez fait l'honneur de m'écrire  
le 23 Mars dernier pour me  
prier de rendre définitive l'institution  
de ce Cour.

D'après l'assurance que  
vous me donnez, Monsieur le Directeur  
que cette expérience est maintenant  
acquise, et que M. Noël les  
Pensionnaires retirent d'incontestables  
avantages du Cour dont il s'agit,  
j'approuve la proposition qui fait  
l'objet de votre lettre et je vous  
autorise à porter au budget des

M. Ingres, Directeur de l'Académie  
de France à Rome /

Exercice 1839 & suivant le traitement  
 annuel de 600 fr<sup>s</sup> alloué à M<sup>r</sup> le  
 Professeur Hibber, qui demeure  
 confirmé dans les fonctions pour  
 les quelles vous l'avez présenté de  
 concert avec l'Académie des Beaux-  
 Arts.

Agreez, Monsieur le Directeur  
 l'assurance de ma considération  
 Distinguee

Le Duc de France  
 Ministre de l'Intérieur

Gayrard